



Les inscriptions pour la rentrée septembre 2022

Les enfants qui doivent être inscrits sont ceux qui n'ont pas encore commencé leur scolarité (nés en 2019 uniquement) et ceux qui habiteront sur la commune prochainement.

L'inscription à l'école de St Jean de Nost se fait en mairie :

1/ Du 1^{er} mars au 1^{er} avril, vous pouvez vous rendre en mairie, aux horaires d'ouverture de la mairie, avec :

- livret de famille,
- justificatif de domicile sur la commune de St Jean de Nost,
- les vaccinations de l'enfant (carnet de santé) ou courrier du médecin,
- le certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé,
- le jugement du tribunal si les parents sont séparés ou divorcés.

2/ Mardi 7 juin de 16 h 30 à 17 h 30, nous vous proposons une visite guidée de l'école avec votre enfant. Des informations vous seront données sur le fonctionnement de l'école et nous pourrons répondre à vos questions.

Ce même jour, vous pourrez aussi visiter l'AJRC pour l'accueil périscolaire et la cantine.

La Directrice, P.CAIX

Ecole St Jean de Nost 04 7461 83 61 ce.0010533z@ac-lyon.fr